



REALISER SON CADASTRE SOLAIRE, C'EST POSSIBLE !

EN QUOI CONSISTE UN CADASTRE SOLAIRE ?

Un cadastre solaire est un outil permettant d'évaluer le **potentiel solaire du patrimoine bâti d'un territoire**, dans le but de localiser les toitures les plus propices à l'accueil de panneaux solaires.

Le **potentiel de chaque toiture** y est estimé à partir de données d'ensoleillement, d'orientation, d'inclinaison ou d'ombrage. Il peut être exprimé sous différentes unités : le **potentiel annuel de production d'énergie** (en kWh/an) ou encore la **puissance maximale** qui pourra être produite sur cette surface dans des conditions d'ensoleillement idéales (en kWc). Ces données permettent de dimensionner le kit solaire à installer.

Un cadastre solaire a donc vocation à **informer la collectivité, les entreprises et les citoyens** sur **l'opportunité que représente un projet** de production d'énergie solaire sur un bâtiment donné.



D'autres paramètres sont à prendre en compte pour déterminer la **viabilité d'un projet** d'installation : règles d'urbanisme, présence de bâtiments classés, capacité de raccordement au réseau. Des **outils en ligne** existent pour tester son [raccordement](#) ou son [devis](#).

MÉTHODE D'ÉLABORATION D'UN CADASTRE SOLAIRE

Un cadastre solaire peut être réalisé **en interne** par la collectivité ou bien délégué à un **prestataire** (cas le plus fréquent). Le cadastre est réalisé grâce à un **logiciel SIG** qui permet d'indiquer pour chaque toiture son potentiel solaire à partir de données sur l'inclinaison du toit, son orientation, les effets d'ombres des bâtiments voisins et l'ensoleillement annuel.

ETAPES DE RÉALISATION :

1. **Rédaction d'un cahier des charges pour le choix du prestataire.** Il est souhaitable d'y intégrer des éléments d'évaluation de l'efficacité du cadastre (nombre de « clics », devis de raccordement demandés à l'AODE ou au GRD).
2. **Elaboration du cadastre** par le prestataire (4 à 6 mois environ)
3. Dès la mise en service : **valorisation des résultats et communication**

→ **NB** : Dans le cas d'un cadastre réalisé en interne (avec un SIGiste), il est essentiel de s'assurer de la **fiabilité des données** utilisées. Les instituts nationaux reconnus (météorologiques) et données cadastrales locales constituent des sources sûres.

LE CHIFFRE –

2320h

d'ensoleillement
annuel en Occitanie

> UNE DES RÉGIONS LES
PLUS ENSOLEILLÉES DE
FRANCE



Autres ressources

Retrouvez plus d'informations sur centre de ressource national sur le photovoltaïque : <https://www.photovoltaique.info/fr/>

Des outils et partenaires peuvent aider à leur réalisation : <https://arec-occitanie.terristory.fr/> et au montage de projets : <https://ec-lr.org/>

Retrouvez d'autres **REX lors du Webinaire avec le PNR des Grands Causses** sur le développement du photovoltaïque sur le territoire.

Retrouvez des éléments dans [le cadre du webinaire sur les énergies citoyennes avec le réseau TOTEN](#)



RÉALISER SON CADASTRE SOLAIRE C'EST POSSIBLE ! BÉNÉFICES POUR LES TERRITOIRES QUI S'ENGAGENT

- **Identifier** les projets potentiels sur le patrimoine de la collectivité.
- **Engager** un travail de ciblage des toitures à fort potentiel (notamment en termes de dimensions) pour mobiliser les propriétaires (agriculteurs, entreprises, Communes, etc.)
- **Orienter** les plans d'actions ou d'accompagnement sur certaines zones stratégiques au taux d'ensoleillement élevé ou aux possibilités de raccordement au réseau les plus simples.
- **Communiquer** auprès du grand public pour susciter des projets individuels ou collectifs (citoyens notamment – retrouvez la liste des coopératives citoyennes en région Occitanie sur l'observatoire des projets <https://ec-lr.org/projets-en-region/>) ou encore **démontrer l'engagement de la collectivité** dans la production EnR et l'accompagnement des particuliers.

Afin de maximiser les retombées du cadastre, il est conseillé de :

- **Réfléchir** à la valorisation du cadastre en amont pour qu'il soit exploité selon son potentiel :
 - Quelle cible : Grand public ? Communication ciblée envers certains acteurs ?
 - Quel vecteur de diffusion : Cadastre en ligne ? Physique ?
- **Proposer un accompagnement** de la collectivité ou de ses partenaires (ALEC par exemple) aux porteurs de projet et donc prévoir un budget correspondant.
- Insister sur la **fiabilité** (qui doit être avérée) et la **neutralité** des informations.

CES TERRITOIRES L'ONT FAIT

PERPIGNAN Métropole et ville

La Communauté Urbaine et la Ville de Perpignan ont élaboré un **cadastre solaire commun**. Il est accessible **gratuitement en ligne** par tous les habitants du territoire pour réaliser des simulations. Le cadastre a commencé à fonctionner en mars 2019. Pour aller plus loin, la société qui gère la plateforme propose un **accompagnement individuel** des projets PV et la mise en relation avec des **installateurs certifiés** du territoire.

Coût de réalisation: 20 150 €

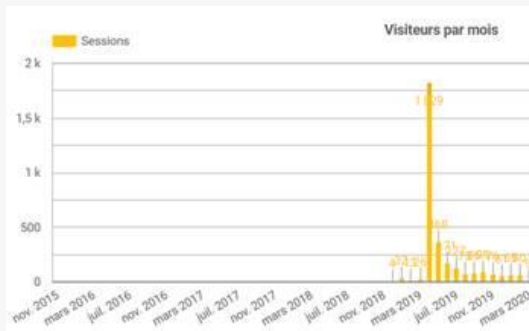
Durée de l'étude : 4 mois

Contact : Marc Ribera Fuentes

m.ribera-fuentes@perpignan-mediterranee.org

Sur une période d'environ un an (à partir de mars 2019), le cadastre a permis de générer 88 devis et 3032 visites sur la plateforme.

Il y a bien sûr eu un impact très fort de la campagne de communication lancée au démarrage (voir graphique ci-dessous).





RÉALISER SON CADASTRE SOLAIRE C'EST POSSIBLE !

CES TERRITOIRES L'ONT FAIT

Parc naturel régional de la Narbonnaise et Grand Narbonne

L'élaboration du cadastre a duré 1 an dans le cadre d'un marché destiné plus largement à élaborer une charte qualité pour le développement de l'éolien et du solaire. L'élaboration concertée du cadastre solaire a été un support d'échange avec les acteurs et les entreprises du solaire sur le territoire. Un groupe de travail dédié (FFB, CAPEB, Chambre des Métiers, CCI, Chambre d'Agriculture, SYADEN, CAUE Aude, ENEDIS, Pôle Energies 11, communes, pôle de compétence des services de l'Etat, PNR, Grand Narbonne), et une séquence de travail avec les professionnels du solaire locaux ont permis de développer un outil adapté au contexte local.

Le cadastre solaire vise à amplifier le développement du solaire thermique et photovoltaïque. Il accompagne l'objectif stratégique posé par le Plan Climat qui vise à multiplier par 3 la puissance installée en solaire PV entre 2014 et 2030 et l'ambition de privilégier le développement du solaire sur le bâti posée dans la charte qualité EnR du Narbonnais.

L'objectif du cadastre solaire est de favoriser les installations de qualité et l'information des publics : particuliers, collectivités, professionnels. Il s'agit d'une application à vocation pédagogique, qui ne se substitue pas au dimensionnement des professionnels, mais qui vise à donner des repères. A cette fin des fiches repères – points de vigilance ont été réalisées et sont téléchargeables depuis le cadastre solaire. Le cadastre solaire fait le lien vers les dispositifs d'accompagnement propres à chaque public (espace info énergie du Parc pour les particuliers, syndicat audois des énergies pour les communes, chambres consulaires pour les entreprises). Un dispositif d'accompagnement de quelques projets pilotes a été mis en place en complément pour créer des références locales.

Une interface du cadastre solaire en mode avancé a été produite pour l'accompagnement des communes afin de faciliter l'animation territoriale. Cette interface permet par exemple un filtrage sur les toitures en fonction de la surface, du potentiel solaire, de l'emplacement géographique ou encore l'affichage de couches supplémentaires (contraintes de raccordement au réseau, contraintes urbanisme, ABF).

Projet lancé en octobre 2018 → résultats de 4272 connexions au 30 juin 2020. Environ 10% des demandes des particuliers auprès de l'espace info Energie en 2019. Les simulations en 2019 sont très orientées sur l'autoconsommation (70%). La tendance est plus équilibrée en 2020

Coût de réalisation: 23 000 euros HT (prestation confiée à Cythélia)

Durée de l'étude : 1 an

Contacts : Typhaine Legrand (t.legrand@pnrm.fr) / Rokaya Toubale (R.Toubale@legrandnarbonne.com)